



RUR@CT

Comité de pilotage transnational du 10 juillet 2008 à Bruxelles

Compte-rendu de la réunion

Pièces jointes

- liste des participants
- présentation Powerpoint de la réunion

Ce premier comité de pilotage transnational a réuni 26 personnes représentant 14 Régions membres de RUR@CT ou en cours d'adhésion (cf. liste des participants en annexe). La réunion a été introduite par Claude TREMOUILLE, Vice-président de la Région Limousin, qui a rappelé le cadre stratégique et opérationnel de RUR@CT, et présenté l'actualité sur les évolutions récentes du réseau. La matinée a été consacrée à l'examen des outils méthodologiques, et l'après-midi au thésaurus et à la sélection des bonnes pratiques pour la première phase d'évaluation de transférabilité.

1. Une notoriété croissante du réseau RUR@CT au niveau européen

Le bilan du colloque de lancement des 28 et 29 avril 2008 à Limoges est très positif et encourageant : plus de 150 participants représentant 14 pays et 26 Régions européennes, soutien confirmé de l'initiative par les différentes institutions communautaires (Commission Européenne, ARE, CCRE, Comité des Régions). Suite à cet événement, le Président de la Région Limousin Jean-Paul DENANOT a rencontré Dirk AHNER, Directeur Général en charge de la Politique Régionale (DG REGIO) au sein de la Commission Européenne. Lors de cette rencontre, M. AHNER a souhaité que soit instaurée une coopération renforcée entre le réseau RUR@CT et la DG REGIO. Cette coopération renforcée se traduira dans un premier temps par la désignation très prochainement d'une personne référente « RUR@CT » à la DG REGIO, et ultérieurement par la possibilité d'un soutien financier qui pourrait être accordé par la DG REGIO en cas de besoin dans le cadre de l'évolution et de la montée et puissance des activités du réseau RUR@CT.

Par ailleurs, la Région Limousin a été récemment sollicitée ou s'est proposée d'effectuer une présentation du réseau RUR@CT lors de prochaines conférences européennes sur le développement rural, au mois d'octobre 2008 (EUREGIA à Leipzig, CCRE en Corse, DG AGRI, Chypre). Enfin, le Parlement européen a demandé une audition du réseau RUR@CT dans le cadre des réflexions stratégiques en cours sur l'avenir de la PAC et de la politique de cohésion en lien avec la préparation du Livre Vert sur la cohésion territoriale.

Sur le plan des adhésions au réseau, à ce jour 27 Régions européennes (ou structures équivalentes) représentant 14 pays ont signé la charte RUR@CT ou ont confirmé leur intention de le faire très prochainement.

2. Des outils méthodologiques pertinents et adaptés pour le transfert

Plusieurs outils sont proposés aux Régions partenaires, afin de faciliter et accompagner le transfert de bonnes pratiques :

- La fiche n°1 qui présente une description détaillée de la bonne pratique
- La fiche n°2 qui présente une évaluation de leur transférabilité
- La fiche n°3 qui présente un bilan du processus et du transfert
- Un guide méthodologique proposant des conseils et recommandations pour le transfert

Les modèles de fiches n°1, 2 et 3 ont été présentés ainsi que deux fiches renseignées dont la rédaction a été testée à partir d'un exemple de bonne pratique de la Région Limousin : la politique d'accueil de nouvelles populations. Plusieurs remarques, commentaires et suggestions ont été formulés par les participants afin de perfectionner la structuration du contenu de ces fiches, qui a été considéré comme globalement pertinent et adapté pour le transfert.

Concernant la fiche n°1, la Région Andalousie a proposé de compléter les critères d'évaluation RUR@CT « niveau d'innovation » et « dimension régionale » par une explication et une justification du nombre d'étoiles affecté par l'analyse d'experts. Cette évaluation impliquant une part de subjectivité, il a été rappelé qu'elle devait de ce fait être préférentiellement effectuée avec un regard extérieur, tout comme l'ensemble du contenu des fiches 1 et 2. Même si ces fiches peuvent dès aujourd'hui renseignées par les Régions exportatrices pour les bonnes pratiques qui ne feront pas partie de la sélection initiale, elle devront être complétées et validées par l'équipe de consultant mobilisée sur ce travail d'expertise, afin de garantir une certaine cohérence et homogénéité dans le contenu et la qualité de ces fiches. A partir de 2009, un comité scientifique pourra être mis en place dans cette optique. En outre il a été rappelé que la base de données ne permettra pas de lancer une recherche sur ces critères d'évaluation. Seule une entrée thématique (thésaurus de mots clés) ou géographique (carte des Régions européennes) est prévue pour l'accès à la future base de données.

La Région Basse-Normandie a suggéré d'intégrer des informations financières et budgétaires dans la fiche n°2, mais cela est déjà prévu dans la rubrique « facteurs de réussites » qui doit indiquer les principaux postes de dépenses à ne pas négliger pour le transfert de la bonne pratique. La fiche 1 est très descriptive et factuelle alors que la fiche 2 est plus analytique et doit formuler des recommandations générales sur le plan technique, juridique, organisationnel et financier.

La Région Aquitaine suggère qu'une rubrique « contact » soit rajoutée à la fiche n°1 afin d'indiquer les coordonnées du référent RUR@CT de la Région exportatrice. Même si dans certains cas, cette personne peut être la même que celle indiquée dans la fiche n°2 pour la mise en œuvre de la bonne pratique, et l'accompagnement de son transfert dans une autre Région, cette idée est intéressante dans la mesure où elle permettrait une plus grande lisibilité du réseau par une implication active des référents RUR@CT qui pourraient jouer un rôle d'ambassadeurs. Un accès à ces deux types de contacts sera donc prévu dans l'architecture de la base de données via des liens depuis les fiches 1 et 2.

L'expert européen en développement rural a souligné qu'il ne fallait pas négliger le facteur temporel et ni les ressources humaines dans l'analyse des conditions de transférabilité des bonnes pratiques. Il a formulé plusieurs suggestions visant à améliorer la fiche n°2 avec des critères d'analyse plus précis et plus objectifs pour l'appréciation du degré de transférabilité (proportion de Régions potentiellement concernées au niveau européen, seuil critique de mise en œuvre du transfert...)

La Région Andalousie a demandé si des expertises sur le terrain pouvaient être envisagées au cas par cas dans le cadre de l'évaluation de transférabilité. Dans la démarche méthodologique RUR@CT, cette étape incontournable relève du processus de « transfert » qui doit être engagé par les Régions importatrices et dont les modalités pratiques sont proposées dans le guide méthodologique. Néanmoins et à titre exceptionnel, certaines actions transnationales RUR@CT pourraient être également l'occasion d'expertises sur le terrain dès lors qu'elles interviennent dans le cadre d'un processus multilatéral.

Concernant le guide méthodologique, la Région Aquitaine a soulevé la question du financement des différentes étapes de transfert, notamment dans le cadre du processus multilatéral. Il a été rappelé que les Régions importatrices impliquées dans ce processus devront trouver leurs propres sources de financement soit dans le cadre d'une démarche de coopération interrégionale (INTERREG IVC) ou transnationale (INTERREG IVB, 7^{ème} PCRD) financée par l'Union européenne, soit au niveau national soit au niveau régional (PO FEDER objectif 1 ou 2) avec ou sans cofinancement européen (autofinancement possible). Concernant l'organisation du séminaire de capitalisation préconisé dans le processus multilatéral, la Région Chef de file devra en préciser les modalités de financement. Afin d'impulser ces démarches initiales d'expertises, un accompagnement financier pourra éventuellement être envisagé par exemple dans le cadre de la coopération renforcée proposée par la DG REGIO (à confirmer).

3. Une conception opérationnelle du thésaurus pour la base de données

Le thésaurus a été conçu dans une logique opérationnelle selon une arborescence à deux niveaux. Environ 50 mots clés sont structurés et rattachés à 6 critères thématiques correspondant à des enjeux et problématiques du développement rural auxquels les mots clés apportent des réponses et des solutions. Chaque bonne pratique sera indexée d'une part avec un thème principal correspondant à l'un de ces 6 critères thématiques, et d'autre part avec 1 à 5 mots clés maximum.

La Région Andalousie a suggéré de rajouter un critère supplémentaires plus transversal relatif à la gouvernance territoriale afin de rendre plus lisibles les bonnes pratiques relevant de stratégies régionales innovantes ou de partenariats public / privé par exemple. Un nouveau critère « stratégies régionales / gouvernance » est donc rajouté au thésaurus. Pour le critère « enjeux démographiques », l'expert européen a suggéré de rajouter le mots clé « populations saisonnières ».

La Région de Kainuu a rappelé que ce thésaurus devait intégrer les priorités de Lisbonne et de Göteborg. En fait, les critères n°2 et n°3 couvrent largement les objectifs de Lisbonne (compétitivité économique et emploi) et le critère n°6 correspond à celui de Göteborg (environnement et développement durable). A l'instar de la démarche de « earmarking », un pictogramme pourrait être rajouté sur les fiches des bonnes pratiques indexées sur ces critères thématiques. Concernant le thème de l'innovation, il a été considéré comme transversal. De manière générale, le thésaurus a vocation à couvrir des champs plus larges non pris en compte par Lisbonne et Göteborg (services à la population, enjeux démographiques, accessibilité et infrastructures).

La Région Limousin a rappelé que le portail internet et la base de données RUR@CT sont en cours de construction. Un aperçu graphique a été présenté afin d'illustrer l'entrée géographique de la base de données avec une carte de l'Union Européenne faisant apparaître les Régions membres de RUR@CT. Un survol et/ou un clic de la souris sur ces zones actives permet de visualiser le nombre de bonnes pratiques disponibles, et les transferts éventuels en cours ou réalisé. Une maquette graphique détaillée associant les principales fonctionnalités du site seront présentées lors de la prochaine réunion du 18 septembre 2008. La version définitive du site internet et de la base de données sera achevée et disponible au plus tard fin novembre 2008.

4. Une offre large et diversifiée de bonnes pratiques

Le 1^{er} listing proposé recense 100 bonnes pratiques provenant de différentes sources :

- 27 sont issues des fiches d'adhésion des Régions RUR@CT
- les autres se répartissent de manière équilibrée entre les principales bases de données existantes (DG REGIO, Equal, Leader+, FEDER, INTERREG III A et IIIB, LIFE, Energies cités, Regiostars Awards...).

Concernant les bonnes pratiques proposées par les Régions RUR@CT au titre de leur fonction « exportatrice », certaines n'ont pu être intégrées dans le 1^{er} listing pour des raisons de délais, mais seront prises en compte dans le 2^{ème} listing au mois de septembre. Les autres Régions n'ayant pas encore renseigné leur fiche d'adhésion, ces informations devront être communiquées avant le **15 août 2008** afin de faire partie du 2^{ème} listing, sinon elles seront intégrées ultérieurement dans le cadre de la mise à jour de la base de données prévue pendant 2 ans sur la base de 3 nouvelles bonnes pratiques par mois.

Une enquête prospective a été réalisée via l'ARE auprès des différentes Régions européennes, mais à ce jour peu de résultats peuvent être valorisés. Une relance sera effectuée en vue d'identifier d'autres bonnes pratiques non recensées à ce jour.

Sur le plan de la représentativité géographique, les bonnes pratiques proposées dans ce 1^{er} listing sont issues de Régions représentant 17 Etats Membres différents. En outre elles couvrent tous les champs thématiques du thésaurus de manière équilibrée, à l'exception des enjeux démographiques qui sont sous-représentés.

Le 2^{ème} listing qui sera présenté en septembre prochain devrait intégrer davantage de bonnes pratiques issues de l'enquête mais aussi des bases de données INTERREG IIIC qui représente un gisement potentiellement intéressant d'expériences innovantes au niveau régional. De manière générale, ce 2^{ème} listing sera plus ciblé avec l'objectif d'une meilleure adéquation entre les bonnes pratiques proposées, et les besoins exprimés par les Régions RUR@CT dans les fiches d'adhésion au titre de leur fonction « importatrice ».

5. Des Régions demandeuses, exigeantes, et prêtes à s'impliquer activement

Les Régions présentes ont confirmé leur intérêt pour le transfert de bonnes pratiques, en précisant leurs attentes et leurs besoins au titre de leur fonction « importatrice ». Globalement, les demandes exprimées pourraient se résumer ainsi : « plus de bonnes pratiques à évaluer, avec des fiches disponibles rapidement ! ». Dans cette optique, les Régions partenaires auront la possibilité d'orienter à tout moment la prospection thématique de bonnes pratiques en fonction de leurs besoins et priorités.

La principale difficulté sera donc de concilier les exigences quantitatives exprimées par les Régions avec l'exigence qualitative que s'est fixée la Région Limousin en terme de résultats attendus du réseau RUR@CT. Cette difficulté pourra être surmontée grâce à l'implication active de certaines Régions partenaires et sur la base du volontarisme. Cette implication pourrait se traduire de deux manières différentes et complémentaires :

- contribuer au repérage de nouvelles bonnes pratiques via la création d'un Groupe Thématique Rur@ct (GTR) piloté par une Région chef de file (dans le domaine des services et de la santé, l'Andalousie et l'Aquitaine semblent intéressés)
- participer à l'évaluation de certaines bonnes pratiques correspondant à des enjeux prioritaires pour une Région (la Bavière pourrait éventuellement prendre cette initiative considérant que cette option permet plus de flexibilité et d'autonomie au sein du réseau.)

Comme indiqué plus haut, les Régions qui souhaitent en plus de cette première sélection, faire procéder elle-même à l'analyse de transférabilité de leurs bonnes pratiques, peuvent le faire sous réserve d'en faire valider le contenu par le groupe d'experts et de consultants qui sera formalisé ultérieurement par un comité scientifique.

Ce type de participation des Régions partenaires du réseau permettrait un cadencement plus rapide des mises à jour de la base de données, au-delà du rythme que s'est fixé la Région Limousin.

6. Une sélection difficile distinguant plutôt des niveaux de priorités

Compte-tenu de la difficulté de l'exercice, les principes suivants ont été validés préalablement pour la procédure de sélection :

- priorité accordée aux bonnes pratiques RUR@CT
- pour chaque Région partenaire, 1 bonne pratique minimum et 2 au maximum à ce stade afin de respecter un équilibre et une certaine équité entre les membres du réseau.
- les bonnes pratiques non retenues pourront être analysées et intégrées par la suite.

Afin de faciliter la sélection, une notation globale a été effectuée par l'équipe de consultant, à partir des quatre critères suivants : degré de transférabilité, dimension régionale, niveau d'innovation, et potentiel de résultats. Cette notation est indicative et peut être bien entendu sujet à discussions de part la subjectivité qu'elle implique dans l'appréciation à dire d'experts. L'objet de la réunion n'était pas de discuter du nombre d'étoiles affecté à chacun de ces critères, mais d'identifier les bonnes pratiques considérées comme prioritaires au regard des enjeux et problématiques des zones rurales des Régions partenaires, et de la nécessité de prendre en compte le volume limité de travail confié aux consultants jusqu'à 2009.

Grâce au système de notation, un premier classement a été effectué, afin de catégoriser les bonnes pratiques selon une valeur théorique. Ensuite ce classement a été croisé avec les besoins et attentes de chaque Région partenaire dans une recherche d'adéquation entre l'offre et la demande de bonnes pratiques.

Enfin, une marge de tolérance a été appliquée sur le nombre de bonnes pratiques à sélectionner dans la mesure où celles provenant des bases de données ne garantissent pas un accord de principe de la Région exportatrice pour l'accompagnement du transfert. En outre, certaines bonnes pratiques très séduisantes dans leur descriptif, peuvent s'avérer moins intéressantes ou difficiles à valoriser dans le cadre d'un transfert d'expériences, ce qui pourrait amener les consultants à les déclasser pour cette autre raison. Ces vérifications seront donc effectuées avant toute investigation approfondie.

Plutôt que de parler de sélection, il convient donc mieux de parler de niveaux de priorités pour la rédaction des fiches n°1 et 2. En intégrant une marge de tolérance et après discussions avec l'ensemble des Régions représentées, 41 bonnes pratiques ont été retenues comme prioritaires (cf liste provisoire en annexe). Après les vérifications préalables évoquées ci-dessus, la liste définitive des 30 bonnes pratiques sera diffusée sur le site www.ruract.eu

7. La nécessité d'une gouvernance technique et politique

Au-delà des considérations techniques et méthodologiques, la question de l'implication des représentants politiques (élus régionaux) dans les réunions RUR@CT, a été évoquée. Cette question est fondamentale dans la réussite du processus de transfert dans la mesure où les choix d'importation de bonnes pratiques doivent faire l'objet d'une validation politique (cf préconisations du guide méthodologique dans sa version définitive à venir). Cette gouvernance régionale peut se traduire par la mise en place d'un groupe de travail régional associant élus et techniciens (solution envisagée par la Région Limousin), ou bien via des instances appropriées déjà existantes (exemple du comité rural interministériel évoqué par le Land de Bavière).

Par ailleurs, il a été rappelé que le réseau RUR@CT vise également des objectifs politiques en terme de contributions aux réflexions stratégiques sur l'avenir européen du développement rural. Cette dimension du réseau se traduira par l'organisation de conférences européennes « Régions rurales innovantes » tous les deux ans environ par les Régions volontaires du réseau. Concernant le comité de pilotage transnational RUR@CT, deux types de réunions seront à distinguer :

- les réunions techniques à configuration restreinte (représentants techniques des Régions, experts et consultants...) visant à traiter les avancées opérationnelles du réseau
- les réunions stratégiques à configuration élargie (représentants politiques et techniques des Régions, partenaires de la Commission Européenne notamment) visant à promouvoir l'ancrage institutionnel du réseau.

8. Un calendrier ambitieux pour des premiers résultats rapides

Afin de permettre un lancement rapide des premiers processus de transfert de bonnes pratiques, le calendrier suivant a été précisé, en veillant à laisser plus de temps entre l'envoi des documents et la réunion du comité de pilotage :

18 Septembre 2008

- Discussion des 30 fiches n°1 & 2 rédigées (envoyées qq jours avant)
- Sélection de 20 autres bonnes pratiques sur la base d'un 2nd listing de 80
- Présentation d'un premier prototype du site web et de la base de données (online)

Novembre 2008 (via internet)

- Envoi des 20 autres fiches n°1 & 2 rédigées (par email)
- Validation de la version finale du site web et de la base de données (online)

Décembre 2008 ou janvier 2009 (date à fixer)

- Inauguration du site web et de la base de données
- Lancement des processus bilatéraux et multilatéraux de transfert

La prochaine réunion du comité de pilotage transnational aura lieu :

Jeudi 18 septembre 2008

de 10h00 à 17h00

à l'adresse suivante :

Antenne interrégionale Auvergne – Centre – Limousin
67 rue de la Loi - Bruxelles

Le bulletin d'inscription sera prochainement téléchargeable sur le site www.ruract.eu